

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du jeudi 2 décembre 2021, à 19 h**

**Maison du Citoyen  
12 090, rue Notre-Dame Est  
Salle J.C. Victorien Roy**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1217960007

Présentation du programme décennal d'immobilisations pour (PDI) 2022-2031 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 2 décembre 2021. Transmission au comité exécutif de la Ville.

### 30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1217960008

Présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 2 décembre 2021. Transmission au comité exécutif de la Ville.

## 40 – Réglementation

### AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

#### 40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe

Avis de motion du règlement numéro RCA21-30101 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

#### 40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1217960010

Adoption du projet de règlement numéro RCA21-30101 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---



**Dossier # : 1217960007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du programme décennal d'immobilisations pour (PDI) 2022-2031 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 2 décembre 2021. Transmission au comité exécutif de la Ville.

Présentation du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2022 à 2031 et approbation de la liste des projets le constituant en séance (spéciale) du conseil d'arrondissement le 2 décembre 2021.

Transmission au Comité exécutif de la Ville.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 15:20

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217960007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du programme décennal d'immobilisations pour (PDI) 2022-2031 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 2 décembre 2021. Transmission au comité exécutif de la Ville.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le conseil d'arrondissement doit présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2022 à 2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et les projets le constituant. Il devra également être transmis au Comité exécutif de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La planification pour les dix années soit de 2022 à 2031, est dédiée à la protection des actifs et à des projets de développement. Les montants qui y sont indiqués sont les dépenses nettes de l'arrondissement pour les dix années.

Il est important de noter que nous présentons les projets prévus pour les années 2022 à 2031. Certains projets ont des sources de financement autres ou en plus du PDI (Programme décennal d'immobilisations) de l'arrondissement, par exemple, des reports du PDI des années précédentes, un financement au comptant, un financement d'un programme corporatif ou autre.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de la planification des projets d'investissements est requise afin faire les demandes appropriées de règlements d'emprunt auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour le financement ceux-ci et permettre la réalisation des travaux en 2022 et/ou au courant des années subséquentes.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La programmation 2022-2031 globale comprend des investissements de l'ordre de **127 895 000 \$**, alors que pour l'année 2022 les investissements de l'ordre de **13 325 000 \$**.

La répartition détaillée par programme est proposée en pièce jointe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 permettra la réalisation de projets dédiés au maintien de nos infrastructures, bâtiments, parcs et équipements, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 sera diffusé sur le site Internet de l'arrondissement, à la suite de l'adoption par le conseil d'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi sur les cités et villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006 et l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 30 novembre 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis LAROCQUE  
chef de division des ressources financières et  
matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2021-11-30



**Dossier # : 1217960008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux- Trembles à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 2 décembre 2021. Transmission au comité exécutif de la Ville.

IL EST RECOMMANDÉ:

De dresser et transmettre au Comité exécutif de la Ville, les prévisions budgétaires pour l'année 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 14:19

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1217960008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 2 décembre 2021. Transmission au comité exécutif de la Ville.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le conseil d'arrondissement doit présenter les prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

L'arrondissement a reçu du Service des finances de la Ville de Montréal sa dotation pour l'exercice financier 2022.

Les principaux éléments mis en place par la Ville pour constituer le budget 2022 sont :

**Ajustement budgétaire**

- Indexation de 1,0% des transferts centraux;
- Bonification des transferts centraux.

**Indexation des coûts à financer**

- Main d'oeuvre;
- Facturation immobilière;
- marquage et signalisation;
- Réparation des nids-de-poule.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 de l'arrondissement

de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aura lieu lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 2 décembre 2021. Celles-ci seront transmises au Comité exécutif de la Ville par la suite.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement a reçu une dotation de la Ville centre pour ses dépenses nettes de fonctionnement de 50 714 100 \$ à laquelle s'ajoute des revenus de taxation locale de 10 899 800 \$ et de la mutualisation des surplus de revenus de permis de 223 500 \$.

L'écart entre le financement disponible et le budget établi à 64 352 400 \$ pour l'année 2022 a été comblé par une affectation de surplus de 200 000 \$.

Cela permettra à l'arrondissement de rencontrer ses obligations en 2022 et de maintenir son niveau de service à la population.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Articles 143.1 et suivants de la Charte de la Ville de Montréal, sanctionnée le 15 juin 2006 et de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Ghyslain WILSON, 30 novembre 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis LAROCQUE  
chef de division des ressources financières et  
matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2021-11-30



**Dossier # : 1217960010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement numéro RCA21-30101 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le Règlement numéro RCA21 -30101 intitulé: "Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)" pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 16:10

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217960010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement numéro RCA21-30101 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, l'administration municipale de la Ville de Montréal a modifié son approche budgétaire en cédant aux arrondissements un espace fiscal. Afin de pouvoir utiliser cet espace fiscal nécessaire à la confection du budget, l'arrondissement se doit d'adopter un règlement imposant une taxe relative aux services.

Pour l'exercice financier 2021, le gel de taxe annoncé par la Ville centre et les évaluations foncières qui augmentent plus lentement à RDP-PAT ont eu comme effet de faire baisser la taxe municipale moyenne sur notre territoire de 0,0843\$ / 100 \$ d'évaluation.

Pour l'exercice financier 2022, l'arrondissement va geler son taux de taxe locale relative aux service de 0,0843 \$/ 100 \$, pour une deuxième année consécutive afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens qui doivent encore conjuguer avec les conséquences de la pandémie. La hausse moyenne de la taxe locale est estimée à 2 %.

L'effet global de la taxe foncière générale devrait, selon les estimations, se situer dans une marge approximative de 2 % en moyenne pour les propriétaires de notre arrondissement en raison de la volonté de la ville de maintenir un faible taux global de taxation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA12 3012 0438** : D'adopter le règlement numéro RCA12-30048 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2013) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1120448009).

**CA14 3006 0193** : Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2013 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2013 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 29 avril 2014. Autorisation du plan de remboursement du déficit cumulé de l'arrondissement. Autorisation de l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 300 000 \$ à cet effet (1140448007).

**CA14 3001 0006** : D'adopter le règlement RCA13-30061 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2014) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1130448010).

**CA14 3011 0392** : D'adopter le règlement RCA14-30066 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2015) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1140448009).

**CA15 3011 0345**: D'adopter le règlement RCA15-30070 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2016) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1150448008).

**CA16 3011 0343**: D'adopter le règlement RCA16-30075 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2017) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1160448010).

**CA17 3012 0423**: D'adopter le Règlement RCA17-30079 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2018) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1172468003).

**CA18 3011 0374**: D'adopter le Règlement RCA18-30085 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1182468010).

**CA19 3011 0381**: D'adopter le Règlement RCA19-30091 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2020) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1192468009).

**CA20 3011 0342**: D'adopter le Règlement RCA20-30097 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2021) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1207960005).

## **DESCRIPTION**

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement RCA21-30101, imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2022) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## **JUSTIFICATION**

Cette taxe locale de services de 0,0843 \$ / 100 \$ d'évaluation équivaut à 10 899 800 \$ répartis comme suit: 4 857 200 \$ représentant l'espace fiscal cédé par la Ville centre en 2013 et 6 042 600 \$ représentant une somme qui est nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'arrondissement en 2022 et au maintien d'une réserve imprévue et grands projets au bénéfice des citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public avant la présentation de l'avis de motion, conformément à l'article 146 de la Charte de la ville de Montréal.

Avis public avant la présentation de l'adoption, conformément à l'article 146 de la Charte de la ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du Règlement RCA21-30101

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis LAROCQUE  
chef de division des ressources financières et matérielles

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2021-10-18



**Dossier # : 1217960010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement numéro RCA21-30101 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le Règlement numéro RCA21 -30101 intitulé: "Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)" pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 16:10

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217960010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du règlement numéro RCA21-30101 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, l'administration municipale de la Ville de Montréal a modifié son approche budgétaire en cédant aux arrondissements un espace fiscal. Afin de pouvoir utiliser cet espace fiscal nécessaire à la confection du budget, l'arrondissement se doit d'adopter un règlement imposant une taxe relative aux services.

Pour l'exercice financier 2021, le gel de taxe annoncé par la Ville centre et les évaluations foncières qui augmentent plus lentement à RDP-PAT ont eu comme effet de faire baisser la taxe municipale moyenne sur notre territoire de 0,0843\$ / 100 \$ d'évaluation.

Pour l'exercice financier 2022, l'arrondissement va geler son taux de taxe locale relative aux service de 0,0843 \$/ 100 \$, pour une deuxième année consécutive afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens qui doivent encore conjuguer avec les conséquences de la pandémie. La hausse moyenne de la taxe locale est estimée à 2 %.

L'effet global de la taxe foncière générale devrait, selon les estimations, se situer dans une marge approximative de 2 % en moyenne pour les propriétaires de notre arrondissement en raison de la volonté de la ville de maintenir un faible taux global de taxation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA12 3012 0438** : D'adopter le règlement numéro RCA12-30048 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2013) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1120448009).

**CA14 3006 0193** : Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2013 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2013 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 29 avril 2014. Autorisation du plan de remboursement du déficit cumulé de l'arrondissement. Autorisation de l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 300 000 \$ à cet effet (1140448007).

**CA14 3001 0006** : D'adopter le règlement RCA13-30061 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2014) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1130448010).

**CA14 3011 0392** : D'adopter le règlement RCA14-30066 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2015) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1140448009).

**CA15 3011 0345**: D'adopter le règlement RCA15-30070 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2016) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1150448008).

**CA16 3011 0343**: D'adopter le règlement RCA16-30075 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2017) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1160448010).

**CA17 3012 0423**: D'adopter le Règlement RCA17-30079 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2018) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1172468003).

**CA18 3011 0374**: D'adopter le Règlement RCA18-30085 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1182468010).

**CA19 3011 0381**: D'adopter le Règlement RCA19-30091 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2020) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1192468009).

**CA20 3011 0342**: D'adopter le Règlement RCA20-30097 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2021) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1207960005).

## **DESCRIPTION**

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement RCA21-30101, imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2022) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## **JUSTIFICATION**

Cette taxe locale de services de 0,0843 \$ / 100 \$ d'évaluation équivaut à 10 899 800 \$ répartis comme suit: 4 857 200 \$ représentant l'espace fiscal cédé par la Ville centre en 2013 et 6 042 600 \$ représentant une somme qui est nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'arrondissement en 2022 et au maintien d'une réserve imprévu et grands projets au bénéfice des citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public avant la présentation de l'avis de motion, conformément à l'article 146 de la Charte de la ville de Montréal.

Avis public avant la présentation de l'adoption, conformément à l'article 146 de la Charte de la ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du Règlement RCA21-30101

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis LAROCQUE  
chef de division des ressources financières et matérielles

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2021-10-18